

APEGNB Exam Regulations

NPPE Regulations can be found [here](#).

For an “open book” exam, a candidate may bring in any notes, texts or aids desired unless specifically disallowed by the examiner. For a “closed book” exam, no aids may be brought into the test centre except writing instruments and other materials specified in advance by the examiner. Computers, cell phones, programmable calculators and all other electronic devices are not permitted. Some exams may allow specific brands of non-programmable calculators as an additional aid. Candidates will be advised of the pre-approved calculator list as soon as possible. Calculators not on the pre-approved list which are brought into the test centre will not be permitted, and the candidate will take full responsibility for attempting the exam without a calculator. A candidate found using notes or other aids in an exam where none are permitted may expect to be barred from sitting further exams.

A piece of government issued ID must be presented at test centre. Exams are held in Fredericton.

MARKING, RESULTS AND RE-READS

The passing mark for each exam is 50%. Candidates who do not attempt exams arranged for them will receive a zero score for those exams. Exam results will be available approximately 8 weeks after the exam and candidates will be notified in writing. Exam papers or copies thereof will not be returned to the candidates, nor are correct answers to the questions available. Candidates are permitted to view their papers under supervision in the Association office by special arrangement only. Should a candidate be convinced that a paper merits a higher mark than was given, he or she may apply for a re-read. There is a non-refundable fee for this service, regardless of whether the mark is changed to a higher mark. Note - all papers graded between 45% and 49% have already been re-read once by the examiner. A candidate must apply within 30 days for a re-read. The re-read mark is the final mark.

CANCELLATIONS, DEFERRALS AND 'NO-SHOWS'

If a candidate wishes to cancel his/her exam or to defer writing the exam until the next exam session, and he/she communicates this to APEGNB **BEFORE** the exam registration deadline, there is no penalty.

If a candidate wishes to cancel his/her exam or to defer writing the exam until the next exam session, and he/she communicates this to APEGNB **AFTER** the exam registration deadline, the exam fee is forfeited, except in extenuating circumstances.

If a candidate fails to appear for an exam, the exam fee is forfeited automatically, except in extenuating circumstances.

The exam fee is subject to change without notice.

FAILURES

If an applicant fails 3 times (either the same exam 3 times or 3 different exams), the applicant's file will be reassessed. Additional technical exams or further education may be assigned. All failed compulsory exams or failed technical exams must be cleared. A failed elective exam may be cleared by passing another elective exam.

Règlement d'examen d'AIGNB

Les règlements d'ENEP sont [ici](#).

Pour un examen «livre ouvert», un candidat peut apporter les manuels ainsi que les notes personnelles, sauf si l'examineur l'a interdit. Pour un examen «livre fermé», il est interdit d'apporter des aides au centre de test, à l'exception des instruments d'écriture et d'autres matériaux précisés par l'examineur. Les ordinateurs, les téléphones cellulaires, les calculatrices programmables ainsi que tout appareil électronique sont interdits. Les marques spécifiques de calculatrices non-programmables sont autorisées pour certaines examens comme aide supplémentaire. Les candidats seront informés dès que possible la liste des calculatrices préapprouvées. Les calculatrices qui ne figurent pas sur la liste préapprouvée qui sont introduites dans le centre de test ne sont pas autorisées et le candidat assumera la responsabilité de tenter l'examen sans calculatrice. Un candidat qui est trouvé avec aides dans un examen où aucun est autorisé peut s'attendre à être empêché de passer d'autres examens.

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée de la salle d'examen. Les examens se tiennent à Fredericton.

RÉSULTATS

La note de passage pour chaque examen est de 50%. Les candidats qui ne tentent pas les examens organisés pour eux recevront un score zéro pour ces examens. Les résultats de l'examen seront disponibles environ 8 semaines après l'examen et les candidats seront avisés par écrit. Les documents d'examen ou leurs copies ne seront pas retournés aux candidats, ni les réponses correctes aux questions disponibles. Les candidats sont autorisés à consulter leurs documents sous la supervision du bureau de l'Association par arrangement spécial seulement. Si un candidat est convaincu qu'un examen mérite une note supérieure à celle qui lui a été donnée, il peut demander à l'Association de faire réviser la correction. Note – tous les examens qui ont reçus une note entre 45% et 49% ont déjà été relus une fois par l'examineur. Un candidat doit présenter une demande dans les 30 jours pour une nouvelle lecture. Les frais ne sont pas remboursables et la note re-lue est la note finale.

ANNULATIONS, DIFFÉRENCES ET 'NO-SHOWS'

Si un candidat souhaite annuler son examen ou renvoyer l'examen jusqu'à la prochaine session d'examen, et il le communique à AIGNB **AVANT** la date limite d'inscription à l'examen, il n'y a pas de pénalité.

Si un candidat souhaite annuler son examen ou renvoyer l'examen jusqu'à la prochaine session d'examen, et il le communique à AIGNB **APRÈS** la date limite d'inscription à l'examen, les frais d'examen sont confisqués, sauf dans des circonstances atténuantes.

Si un candidat n'apparaît pas pour un examen, les frais d'examen sont confisqués automatiquement, sauf dans des circonstances atténuantes.

Les frais d'examen peuvent être modifiés sans préavis.

ÉCHECS

Si un candidat échoue trois fois (soit le même examen trois fois ou trois examens différents), le dossier du candidat sera réévalué. Des examens techniques supplémentaires ou des études universitaires peuvent être attribués. Tous les examens obligatoires échoués ou les examens techniques échoués doivent être effacés. Un examen électif échoué peut être effacé en passant un autre examen électif.